

CONTEXTE

Le titulaire de la spécialité "Monteur en installations sanitaires" est un technicien qui exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installations de salles de bain, de piscines, ...)

Il intervient indifféremment dans :

- ☐ Le secteur résidentiel,
- ☐ Le secteur tertiaire,
- ☐ Les services et de loisirs
- ☐ Des bâtiments industriels,
- ☐ Agricoles ou commerciaux.

Il a la capacité de réaliser des travaux de remise en état :

- ☐ Réparation de robinets,
- ☐ Résolutions de problèmes de fuite d'eau,
- ☐ Remplacement d'appareils.

Liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations

- ☐ Il effectue des opérations de raccordements de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées.

OBJECTIF PROFESSIONNEL ET OPERATIONNEL

L'objectif premier de l'alternant est :

- ☐ D'obtenir le CAP Monteur en installations sanitaires.

Et pour y parvenir il doit, atteindre les objectifs fixés par le référentiel du diplôme.

A noter :

La formation prend en compte les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

La formation porte :

- ☐ Sur le fonctionnement des appareils (chaudière, chauffe-eau électrique...)
- ☐ Sur le fonctionnement des réseaux (eau froide, eau chaude, gaz, installation de chauffage...).
- ☐ Sur la pose des appareils sanitaires
- ☐ Sur la mise en service des ouvrages réalisés

- ☐ La lecture de plans,
- ☐ Le dessin technique,
- ☐ Les matériaux utilisés (cuivre, acier, aluminium, colles et adhésifs...),
- ☐ Respecter les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE)
- ☐ Sur la réparation en cas de panne

Dans le cadre de ses activités, il saura :

- ☐ Mettre en place et entretenir les canalisations d'eau et de gaz.
- ☐ Repérer les emplacements des conduites et des appareils,
- ☐ Percer les parois (murs, planchers, cloisons),
- ☐ Façonner les canalisations et les raccorder aux appareils sanitaires avant de les mettre en service.
- ☐ Communiquer avec son environnement professionnel
- ☐ Effectuer des opérations simples de maintenance préventive et corrective.
- ☐ Identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.
- ☐ Appliquer les mesures de prévention des risques professionnels prévues.
- ☐ Les activités intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.
- ☐ Contrôler ses tâches et interventions et rendre compte à sa hiérarchie.
- ☐ Choisir les outils adaptés
- ☐ Travailler en autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie.
- ☐ Utiliser des documents techniques rédigés en langue vivante étrangère.

A savoir

- Il conduit couramment ses opérations sur site en co-activité avec les autres corps de métiers.
- Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques.

RNCP 38305– CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES –

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38305/>

PUBLIC VISE

Consulter les liens suivants :

En Contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

En contrat de professionnalisation <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

MODALITES / DELAIS D'ACCES

En amont de la contractualisation le candidat doit :

- Contacter le CFA sur site
- Participer à l'une des réunions d'informations sur invitation transmise par mail.
- Un dossier d'inscription lui sera remis à la fin de la réunion.

PERIODE ENTREE EN FORMATION

Début du cycle de formation : **Mois de septembre.**

Notre campagne de recrutement débute le **1^{er} avril** et s'achève le **31 décembre** de chaque année.

PREREQUIS / CONDITIONS D'ACCES

- A l'issue de la classe de 3^{ème}
- Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

MAITRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'alternant tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA.

- Il peut être le chef d'entreprise lui-même ou un salarié volontaire.

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage ou tuteur doit :

- Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.
- Justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée, **Où**
- Avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant.

Nombre d'apprentis encadrés en contrat d'apprentissage	Jusqu'à 2 apprentis + 1 redoublant.
Nombre de salariés encadrés en contrat de professionnalisation	3 personnes si le tuteur est salarié.
	L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas, il peut suivre 2 personnes.

A noter :

L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'alternant (évolution du contenu et des diplômes).

DUREE, CALENDRIER ET LIEU DE REALISATION

Durée totale de la formation

800 heures soit 2 ans

Lieu de déroulement de la formation

Au CFA CMARG situé au 41 Zone Artisanale GALMOT- 97300 Cayenne.

Le rythme de l'alternance

1 semaine au CFA, puis 2 semaines en entreprise : Selon un calendrier annuel mis en place par le CFA CMARG.

Calendrier

L'établissement met à la disposition des alternants, des employeurs et des parents (si alternant mineur) un site, le portail [Net-Y Paréo](#), qui leur permet de consulter de nombreuses informations importantes concernant le déroulement de la formation.

Le CFA fournira aux intéressés une fois l'inscription validée :

- ❑ Le lien de connexion au portail
- ❑ Des identifiants qui leurs sont personnels.

MODALITES PEDAGOGIQUE, SUIVI ET SANCTION DE LA FORMATION

Modalités pédagogiques et suivi

- ❑ Formation en présentiel en centre selon, le calendrier de l'alternance et l'emploi du temps de la filière.
- ❑ Évaluation formative tout au long de la formation permettant un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités au CFA et en entreprise.
- ❑ Des évaluations théoriques afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition des compétences et connaissances.
- ❑ Des visites en entreprises, à raison de 2 par an et par filière sont organisées par les formateurs, leurs permettant d'ajuster les apprentissages.
- ❑ Des conseils de classes sont organisés par le CFA à raison de 2 par filière et par an.
- ❑ Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final.
- ❑ Évaluation certificative conforme aux modalités du RECTORAT.
- ❑ Les alternants de 2^{ème} année bénéficient d'une semaine de révision avant les examens finaux.
- ❑ Le CFA prend en charge l'inscription des alternants aux épreuves d'examens, conformément au calendrier du RECTORAT.

Méthodes pédagogiques

- ❑ Situations de formations en salles (apports théoriques)
- ❑ Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- ❑ Retours d'expérience
- ❑ Travaux collaboratifs

Moyens et / ou outils pédagogiques

- ❑ Ateliers avec matériels et appareils professionnels
- ❑ Salles de formation équipées
- ❑ Un centre de ressources et d'aide à la formation
- ❑ Outillage individuel et / ou collectif

Moyens humains

- ❑ Formateurs d'enseignements professionnels
- ❑ Formateurs d'enseignements généraux
- ❑ Un responsable pédagogique
- ❑ Un CPE

Sanction de la formation

- ❑ Diplôme CAP Monteur en installations sanitaires
- ❑ Relevé de notes
- ❑ Procès-verbal de délibération : Liste des admis pour affichage du RECTORAT.

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme du **CAP Monteur en installations sanitaires** est défini dans le référentiel du diplôme, accessible par le lien suivant :

https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/cap_mis.html

Autres liens de références

RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38305/>

Fiches métiers des formations proposées :

[Offre de formation du CFA – CMA GUYANE \(cma-guyane.fr\)](http://cma-guyane.fr)

Installations et équipements caractéristiques :

Le titulaire effectue les tâches professionnelles définies ci-après, dans la limite des niveaux d'implication correspondants, sur des installations et équipements caractéristiques du métier listé ci-dessous :

Installations sanitaires

Systèmes d'une installation sanitaire :

- ☐ Chauffe-eau thermodynamique en habitat individuel
- ☐ Chauffe-eau solaire individuel
- ☐ Chauffe-eau électrique
- ☐ Appareil de production instantanée gaz et électrique
- ☐ Ballon réchauffeur, échangeur à plaques
- ☐ Suppresseur, système de relevage
- ☐ Traitement de l'eau (adoucisseur, filtres...)
- ☐ Récupérateur de chaleur : sur les eaux grises
- ☐ Récupération d'eau de pluie

Réseaux de distribution fluidique :

- ☐ Eau froide sanitaire, eau de pluie, eau chaude sanitaire, gaz, air comprimé, RIA
- ☐ En cuivre, multicouche, PER, polyéthylène, acier galvanisé, acier inoxydable, PVC pression
- ☐ Bouclage ECS

Réseaux d'évacuation et d'assainissement collectif et individuel :

- ☐ Eaux grises, eaux noires, eaux pluviales
- ☐ Matériaux : fonte, PVC à joint, PVC à coller...

Appareils sanitaires et leurs équipements :

- ☐ Appareils à usage domestique, collectif
- ☐ Appareils adaptés aux personnes à mobilité réduite
- ☐ Balnéothérapie, SPA

Installations aérauliques

- ☐ Ventilation naturelle,
- ☐ Ventilation mécanique simple flux
- ☐ Ventilation double flux en habitat individuel

Activités visées

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité pourra :

- ☐ Assurer la communication et la préparation d'une intervention,
- ☐ Contrôler, mettre en service et assurer la maintenance d'un ouvrage spécifique.
- ☐ Réaliser un ouvrage courant,

Communication

- ☐ Prendre connaissance des informations liées à son intervention
- ☐ Communiquer avec l'utilisateur de l'installation
- ☐ Communiquer avec les différents intervenants
- ☐ Renseigner et transmettre des documents d'intervention

Préparation

- ☐ Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable
- ☐ Préparer et vérifier les matériels et les outillages
- ☐ Etablir les éléments de la commande liée à son intervention

Réalisation

- ❑ Réceptionner et vérifier une livraison
- ❑ Equiper les appareils et leurs accessoires
- ❑ Implanter et fixer les appareils et leurs accessoires
- ❑ Implanter et fixer les supports des réseaux
- ❑ Façonner, poser et raccorder les réseaux, raccorder les appareils
- ❑ Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation

Contrôle, mise en service, maintenance

- ❑ Vérifier la conformité du travail réalisé
- ❑ Mettre en pression, contrôler et purger les circuits d'une installation sanitaire
- ❑ Mettre en œuvre une procédure de maintenance préventive
- ❑ Réaliser une action de maintenance corrective.

Compétences attestées :

Etude et préparation d'une intervention :

- ❑ Compléter et transmettre des documents
- ❑ Décoder un dossier technique d'installation sanitaire
- ❑ Choisir les matériels et les outillages

Réalisation d'un ouvrage courant :

- ❑ Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- ❑ Organiser son intervention
- ❑ Sécuriser son intervention
- ❑ Réceptionner les approvisionnements
- ❑ Equiper les appareils

Français :

- ❑ Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- ❑ Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu
- ❑ Evaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- ❑ Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- ❑ Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

Mathématiques et physique-chimie :

- ❑ Rechercher, extraire et organiser l'information
- ❑ Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- ❑ Expérimenter, utiliser une simulation

Langue vivante étrangère :

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- ❑ Comprendre la langue orale
- ❑ Comprendre un document écrit
- ❑ S'exprimer à l'oral en continu
- ❑ S'exprimer à l'écrit
- ❑ Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Réalisation de travaux spécifiques :

- ❑ Echanger et rendre compte oralement
- ❑ Réaliser une mise en service
- ❑ Appliquer une procédure de maintenance préventive
- ❑ Effectuer une opération de maintenance corrective
- ❑ Implanter l'installation sanitaire
- ❑ Fixer les supports des réseaux
- ❑ Réaliser et raccorder des réseaux
- ❑ Contrôler le travail réalisé

Education physique et sportive :

- ❑ Développer sa motricité
- ❑ S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- ❑ Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- ❑ Construire durablement sa santé
- ❑ Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

- ❑ Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- ❑ Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié

Prévention-santé-environnement :

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

Histoire-géographie

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie

Enseignement moral et civique

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement

Ces 2 matières ont un savoir en commun :

- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

TARIFS

En Contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation : Le coût de la formation est calculé par l'OPCO en fonction d'un niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle ou France Compétences.

- Ce niveau varie en fonction de la formation visée et de l'OPCO qui la finance.

REMUNERATION DE L'ALTERNANT

Selon l'âge et l'année d'exécution du **contrat d'apprentissage** : entre 27 et 100 % du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

En contrat de professionnalisation : Entre 55 et 100 % du Smic selon l'âge et le niveau de qualification avant le contrat ; 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable et si la personne a 26 ans et plus.



A noter :

Le gouvernement a mis à disposition un simulateur du salaire d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation accessible par le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63645>

ECHEC A L'EXAMEN FINAL

Le redoublement ou prolongation / prorogation du contrat

En contrat d'apprentissage

Selon **L'Art.L.6222-11 du Code du trav.** : Si échec aux examens de sa dernière année, le contrat peut être prolongé, sur une durée maximale d'1 an.

Selon deux modalités différentes soit par :

- La prorogation du contrat initial, avec l'accord de l'employeur, dans la même entreprise.
- La conclusion d'un autre contrat avec un nouvel employeur.

En contrat de professionnalisation

Lorsqu'il est conclu en **CDD**, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée :

❑ Il peut être renouvelé 1 fois si le bénéficiaire n'a pas pu obtenir la qualification envisagée.



A noter :

Article R6222-48 Code du trav. : si l'état de handicap l'exige la durée du contrat est prolongé d'un an au plus, sans que cela fasse obstacle à la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, s'il y a eu échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel, en application du **2° de l'article L. 6222-11**.

Conservation des notes

Tous les candidats, peuvent demander à bénéficier : de la conservation des notes, **égales ou supérieures à 10/20** ; des notes obtenues à l'examen et aux différentes épreuves **pendant 5 ans**, à compter de leur date d'obtention.

❑ Ils peuvent aussi choisir de renoncer à un bénéfice.



A noter :

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique.

Mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite et / ou votre relevé de notes, qui vous sera délivrée après vérification du procès-verbal de délibération, via le lien suivant :

<https://www.ac-guyane.fr/demande-d-attestation-de-reussite-etou-de-releve-de-notes-123047>

A L'ISSU DE L'OBTENTION DU DIPLOME

Débouchés

Le ou la titulaire du CAP peut exercer comme :

- ❑ Plombier,
- ❑ Monteur en installations sanitaires

Sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux :

☒ Neufs, ☒ De rénovation ☒ De réhabilitation.

Il peut s'agir de bâtiments :

- ❑ Résidentiels
- ❑ De services ou loisirs
- ❑ Industriels
- ❑ Agricoles ou commerciaux.



A noter :

Le personnel qualifié est très recherché.

A savoir

Il est question :

- ❑ De production d'eau chaude et froide,
- ❑ De traitement de l'eau,
- ❑ D'installations électriques et sanitaires,
- ❑ D'installations à énergies renouvelables, etc.

Poursuite de formation

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études :

En 1 an avec une mention complémentaire (MC), pour acquérir une spécialisation

Où

En 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP) pour acquérir un niveau de qualification supérieur.

Exemple(s) de formation(s) :

- ❑ CS (ex MC) maintenance des équipements thermiques individuels
- ❑ CS (ex MC) zingueur
- ❑ Bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- ❑ Bac pro maintenance et efficacité énergétique
- ❑ BP métiers de la piscine
- ❑ BP monteur en installations du génie climatique et sanitaire

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Vous disposez au sein du CFA d'un **Référent Handicap**, placé sous l'autorité du Directeur.

□ Il veille à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement

□ Il accompagne les alternants tout au long de leur formation.

Il est votre interlocuteur privilégié :

□ Dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

□ De vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap au CFA et en entreprise.